

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/065 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES QUARTIERS SUD DE BASTIA

SEANCE DU 5 JUIN 2014

L'An deux mille quatorze et le cinq juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLI Yannick à M. FEDERICI Balthazar
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme FRANCESCHI Valérie à M. SUZZONI Etienne
M. FRANCISCI Marcel à Mme RUGGERI Nathalie
Mme LACAVE Mattea à M. SIMEONI Gilles
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme MARTELLI Benoîte
M. MOSCONI François à M. ORSUCCI Jean-Charles
M. PANUNZI Jean-Jacques à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

NATALI Anne-Marie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission du Développement Social et Culturel.

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'avenant n° 4 au programme de rénovation urbaine des quartiers Sud de la ville de BASTIA.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine des quartiers sud de la Ville de Bastia.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 juin 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Signature du quatrième avenant (avenant de sortie) à la convention pluriannuelle du projet de rénovation urbaine des quartiers Sud de Bastia

Par délibération n° 06/175 AC en date du 28 septembre 2006, l'Assemblée de Corse a autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention pluriannuelle (durée initiale de cinq ans) relative à la rénovation urbaine du quartier sud de Bastia.

Ce programme qui s'inscrit à la suite d'actions menées depuis de nombreuses années par la ville de Bastia (Développement Social des Quartiers, contrat de ville, Opération de Restructuration Urbaine, PIC URBAN) a mobilisé de nombreux partenaires parmi lesquels la Collectivité Territoriale de Corse.

Son contenu a été préalablement validé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, qui en a apprécié l'éligibilité.

Ces actions relèvent des domaines suivants :

- opérations d'aménagement urbain, de réhabilitation, de résidentialisation, de démolition et de construction de logements sociaux, d'acquisition et de reconversion de logements existants,
- création ou réhabilitation d'équipements publics ou collectifs,
- réorganisation d'espaces d'activité économique ou commerciale,
- ingénierie, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au relogement et à la construction ou à tout investissement concourant à la rénovation urbaine.

La Collectivité Territoriale de Corse est sollicitée à hauteur de 5 657 437 € sur la base d'un programme de travaux de 69 578 585 €. Elle ne figure pas comme co-financier de la totalité des opérations.

Plan de Financement

	Initial	Modifié
Communauté d'Agglomération :	572 392 €	559 424 €
Conseil Général :	1 192 128 €	1 166 236 €
Bailleur Social :	33 570 345 €	33 271 349 €
Ville :	3 402 534 €	7 720 703 €
Etat :	9 076 015 €	11 577 485 €
Autres recettes :	789 267 €	1 819 781 €
ANRU :	15 048 806 €	15 641 550 €
CTC :	5 927 098 €	5 657 437 €
Total :	69 578 585 €	77 413 965 €

La durée initiale de la programmation était de cinq ans. Elle a été prorogée jusqu'au 30 juin 2013 par un avenant (le troisième) en mai 2012. Au 31 décembre 2013, les 44 opérations prévues étaient engagées, 23 d'entre elles étaient soldées.

Le quatrième avenant définit les principes de clôtures administratives et financières des opérations physiques ainsi que des engagements contractuels. Cet avenant n'a pas d'incidences financières et ne modifie donc pas le montant de la participation de la Collectivité Territoriale de Corse.

Je vous propose d'autoriser M. le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'avenant à la convention pluriannuelle relative à la rénovation urbaine des quartiers Sud de Bastia annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.